

Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux

Montant et adresse des entrepreneurs

Montant



N° 0056 • 18

Etat de France
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Déclaration des revenus fonciers 2011

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative Les chiffres indiqués à gauche de certains lignes vous y renvoient

Notre conseil : Déclarer vos revenus fonciers en ligne sur impots.gouv.fr, c'est plus simple. Vous n'avez plus de calculs intermédiaires à effectuer, le résultat est reporté automatiquement sur votre déclaration de revenus et vous retrouverez chaque année les principaux éléments déclarés en ligne l'année précédente, sans avoir à les ressaisir.

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I

+12 529,7 €

À reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H

432 Total des intérêts temporaires : case C + case G

433 Total des autres frais et charges : case B + case F

434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431

435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €

436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 €

437 Report de la différence : ligne 432 – ligne 431

438 Total : ligne 435 + ligne 437

439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431

440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €

441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 €

450 Déficit des arriérés restant à imputer

Reporter colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits sur et urban, non imputés au 31/12/2010	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits reportés à reporter au 31/12/2011
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C + A - B)
2007	€	€	XXXXXXXXXXXXXX
2008	€	€	€
2009	€	€	€
2010	€	€	€
2011	€	€	€
2012	€	€	€
2013	€	€	€
2014	€	€	€
2015	€	€	€
2016	€	€	€
2017	€	€	€
2018	€	€	€
2019	€	€	€
2020	€	€	€
2021	€	€	€
2022	€	€	€
2023	€	€	€
2024	€	€	€
2025	€	€	€
2026	€	€	€
2027	€	€	€
2028	€	€	€
2029	€	€	€
2030	€	€	€
2031	€	€	€

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés : À reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042 au 31 décembre 2010

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou déficitaire déclaré en ligne 09XX de votre déclaration de revenus n° 2042)

Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2011, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2008, 2009 ou 2010, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement

100 Votre état civil et votre adresse

Nom et prénoms

Adresse complète du domicile

THOMAS SANDIEL
7 Allée Rochelle
35000 VERSAILLES

110 Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)

non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés : courtes et usuelles

Deposits spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

Besson ancien	Besson ancien dans le secteur social et intermédiaire	Besson ancien dans le secteur social et intermédiaire	Besson ancien dans le secteur social et intermédiaire
Immuable 1*	Immuable 1*	Immuable 1*	Immuable 1*
Immuable 2*	Immuable 2*	Immuable 2*	Immuable 2*
Immuable 3*	Immuable 3*	Immuable 3*	Immuable 3*
Immuable 4*	Immuable 4*	Immuable 4*	Immuable 4*
Immuable 5*	Immuable 5*	Immuable 5*	Immuable 5*
Immuable 6*	Immuable 6*	Immuable 6*	Immuable 6*

Nom et adresse des sociétés

Sci Finect Thomas G Pél. Exchbroux FSOUC France.

111 Revenus bruts	153 897				
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	28 350				
113 Intérêts d'emprunt					
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	+125 597				
115 Total de chaque ligne, à reporter page 4					
* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition					
120					

Date et signature contre

Votre signature

La lettre du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale doivent se fonder sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

Dispositifs spécifiques

Besson ancien	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire
26 %	10 %	45 %	60 %
			70 %

Nom et prénom du locataire

Date d'acquisition de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux

Immeuble 4	Immeuble 5	Immeuble 6	Immeuble 7	Immeuble 8
Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

- 211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés
 - 212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires
 - 213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)
- Immeubles dont vous vous réservez la jouissance
- 214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance
 - 215 Total des recettes : lignes 211 à 214

220 Frais et charges

- 221 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges; remaniférations, honoraires et commissions versés à un tiers; frais de procédure)
 - 222 Autres frais de gestion : 20 € par local
 - 223 Primes d'assurance
 - 224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400)
 - 225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire
 - 226 Indemnités d'éviction, frais de relogement
 - 227 Taxes foncières, taxes annexes de 2011 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères; voir notice)
Régimes particuliers
 - 228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice)
10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215
- Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)
- 229 Provisions pour charges payées en 2011
 - 230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2010
 - 240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230
 - 250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)

260 Revenus fonciers taxables

- 261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250
- 262 Reinféction du supplément de déduction (voir notice)
- 263 Bonificat (-) ou déficit (+) : ligne 261 + ligne 262

Total des lignes
à reporter page 4

E

G

F

H

I